



MAIRIE DE SION-LES-MINES
ARRETE 134 - 2025

6.1.4 sécurité routière, circulation

Voie Communale n°10 - Hors agglomération

Méguinel

COMMUNE DE SION LES MINES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SION LES MINES

VU l'article L.2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire - livre I huitième partie - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, complétée par l'arrêté du 8 avril 2002, modifiée par l'arrêté du 11 février 2008 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation la Voie Communale n°10, hors agglomération afin de procéder à des travaux de terrassement pour la pose de réseaux ENEDIS,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Du lundi 2 juin 2025 au vendredi 18 juillet 2025, la circulation routière sera alternée sur la voie communale n°10, agglomération, sur la commune de Sion les Mines.

Ces mesures seront mises en œuvre uniquement les jours ouvrables de 8h00 à 18h00 (16h30 le vendredi).

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'entreprise EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES selon les règles de pose et de maintenance définies par les services technique de la commune de Sion les Mines. Une remise en état à l'identique sera réalisée par l'entreprise (béton désactivé).

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Sion les Mines et placardé aux extrémités des sections réglementées.

ARTICLE 5

Monsieur le directeur général des services de la commune de Sion les Mines,
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique
« brigade de Nozay - Derval »,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sion les Mines, le 28 MAI 2025

M. le Maire
DEBRAY Bruno

